

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Merfy

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 janvier 2020
--

Date d'affichage du compte rendu 21 avril 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Eric VERDEBOUT**, maire.

Présents : **BARRAULT Christiane, LOHMANN Jean-Jacques, MICHAUD Etienne, RIEU Caroline, ROZE Marie, VERDEBOUT Eric, WATIER Stéphane.**

Absents excusés : **CHABERT Alain, CHARTOGNE Alexandre, LECROQC Andrée, ROUSSEAU Gilles.**

Représentés : **GAILLARD Marie-Claude par BARRAULT Christiane.**

Madame BARRAULT Christiane a été nommée secrétaire de séance

Objet : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN, AVIS
N° de délibération : 20200102

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 à L 211-7 et L300-1, les articles L1321-2 du Code de la Santé Publique, l'article L211-12 du code de l'environnement, l'article L515-16 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la communauté urbaine du Grand Reims,
Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, approuvé le 17 décembre 2016,
Vu sa délibération n°20200101 du 20 janvier 2020 émettant un avis favorable à l'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant qu'il convient de délibérer pour instituer à nouveau le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune, définies dans son PLU, afin de permettre la poursuite et le développement des opérations d'aménagement et de logements,

Vu l'exposé des motifs par le rapporteur de séance

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Jacques LOHMANN
2020.01.21 18:12:19 +0100
Ref:20200121_160805_1-1-O
Signature numérique
Pour le maire et par délégation,
Maire adjoint délégué

